

**Enquête publique concernant la demande de la SCEA
COTE de la JUSTICE de modifier son autorisation
d'exploiter du 1er février 2013, visant à porter l'effectif de
son élevage à « 880 vaches laitières et la suite »
et à reconfigurer l'unité de méthanisation.**

Enquête du 2 novembre 2015 au 2 décembre, prolongée jusqu'au 17 décembre 2015

Le dossier est disponible à cette adresse

<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-publiques>

Les diverses pièces

Buigny Saint Maclou - Drucat	projet d'arrêté préfectoral complémentaire induit par la demande de modification de l' autorisation d'exploiter du 1 er février 2013 , visant à porter l'effectif de l' élevage à 880 vaches laitière s et la suite et à reconfigurer l 'unité de méthanisation équipant le site	SCEA Côte de la Justice	du 2 novembre 2015 au 2 décembre 2015	Avis d'enquête publique Annexe 1 plan de masse partie méthanisation Annexe 1Bis plan de masse partie vaches Annexe 2 plan d'ensemble du méthanisation Porter à connaissance modification méth Regroupement troupeaux et modification Avis de l'autorité environnementale Projet d'arrêté complémentaire Rapport de l'inspection de l'environnement
---------------------------------------	---	-------------------------------	---	--

arrêté

<http://somme.gouv.fr/content/download/16712/120239/file/extrait%20arr%C3%AAt%C3%A9%201000v.pdf>

La pétition en ligne

<http://www.cyberacteurs.org/cyberactions/vaches-extension-troupeau-1053.html>

Association OÏKOS KAÏ BIOS

Patrimoine Nature et Vie

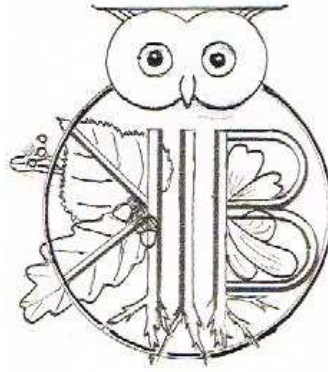
1, place de la Libération

Passage Bleu

74100 ANNEMASSE

<http://www.oikoskaibios.com>

Enquête publique pour porter l'effectif de l'élevage de la SCEA à « 880 vaches laitières et la suite »



Monsieur Bernard GUIBERT
Président de la Commission d'Enquête
Mairie de DRUCAT
Place Publique
80 132 DRUCAT

Annemasse, le 8 décembre 2015

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association **Oïkos Kaï Bios Patrimoine Nature et Vie** dont le siège est à Annemasse souhaite s'exprimer sur l'Enquête Publique concernant la demande de la SCEA COTE de la JUSTICE de modifier son autorisation d'exploiter du 1er février 2013, visant à porter l'effectif de son élevage à « 880 vaches laitières et la suite » et à reconfigurer l'unité de méthanisation.

L'élevage, les règlements et les promesses du Ministre de l'Agriculture

➤ D'une part, La ferme-usine compte plus de vaches que les 500 autorisées, comme l'indique l'article du 9 juin 2015 de Reporterre, à cette adresse <http://www.reporterre.net/La-ferme-usine-de-Drucat-compte-plus-de-vaches-qu-autorise-La-Prefecture>.

➤ D'autre part, une plainte pour mauvais traitements a été déposée auprès du Procureur de la République d'Amiens par l'association L214, à cette adresse <http://www.l214.com/communications/20150610-plainte-ferme-1000-vaches> : « Suite aux inquiétantes révélations relatives à la société exploitant la ferme-usine des « 1000 Vaches », L'association L214 a décidé de déposer une plainte pour mauvais traitements auprès du Procureur de la République d'Amiens. Devant l'incapacité des exploitants à s'occuper correctement des animaux et à se plier au respect de la réglementation (permis de construire,

nombre d'animaux, ...), L214 demande aux autorités d'agir pour que la fermeture de cet élevage qui n'aurait jamais dû voir le jour.»*

➤ Enfin, notre courrier du 22 avril 2015 à Madame Nicole KLEIN Préfète de la Région Picardie, Préfète de la Somme, rappelait la promesse du Ministre de l'Agriculture de ne pas dépasser 500 vaches (Notre courrier en annexe).

Pour ces trois raisons, nous réitérons notre opposition à la présente demande.

Le mode d'élevage et l'environnement

La consommation d'eau

Page 5/14 du document d'enquête « Rapport d'inspection environnement », la consommation d'eau doit diminuer du fait du regroupement des exploitations et de la cessation d'activité laitière de ces mêmes exploitations.

Eu égard aux inconvénients de ce regroupement mentionné par L214 dont le mal être des animaux et l'augmentation des maladies qu'ils développent, les effets de cette diminution de consommation d'eau nous semblent bien minces.

De surcroît, toujours selon l'association L214, à cette adresse

<http://www.l214.com/communications/20150610-plainte-ferme-1000-vaches>

« Pour l'abreuvement aussi, le personnel doit utiliser le moins d'eau possible. Par exemple, les abreuvoirs sont noirs : ils devraient être nettoyés chaque jour, ils le sont tous les 15 jours, irrégulièrement, et sont donc très sales, car les vaches ont de la nourriture sur le museau et cet ensilage pourrit dans l'eau. »

Ceci montre qu'effectivement, on prévoit d'utiliser le moins possible d'eau, mais à quel prix pour l'hygiène, pour le bien-être des animaux et celui des êtres humains qui vont consommer leur lait.

Le mode d'élevage

Comme l'indique Claude BOURGUIGNON, ingénieur agronome (cf l'émission « la tête au carré » du 14 avril 2015, magazine scientifique de France Inter, à cette adresse <http://www.franceinter.fr/player/reecouter?play=1077773#>), *« les élevages intensifs sont une énorme erreur au niveau de la loi des sols »*. En effet, *« les excréments se mélangent à l'urine, or quand l'urine tombe sur le caillebotis (ou le béton, contrairement à la paille, matériau naturel bien plus confortable pour les bêtes), il y a émanation d'ammoniaque destructeur de la couche d'ozone »*.

Aussi, toujours selon l'association L214, à cette adresse

<http://www.l214.com/communications/20150610-plainte-ferme-1000-vaches>,

« Sur le troupeau on compte au moins 300 boiteries. Les pattes des animaux souffrent beaucoup à cause du sol en béton. Le béton qui est partout est l'ennemi de la vache. »

La méthanisation

Certes, il peut être judicieux d'inventer des systèmes de production d'énergie alternatifs. Néanmoins, en regard du manque d'efforts demandé aux citoyens en termes d'économie d'énergie, cela reste une opération de verdissement aussi peu acceptable que déboiser les Landes pour y installer des panneaux solaires.

Le mode d'élevage et les risques sanitaires

Selon l'association L214, à cette adresse

<http://www.l214.com/communications/20150610-plainte-ferme-1000-vaches>

« Les vaches sont très sales, beaucoup dans les logettes n'arrivent pas à se relever, parce qu'elles sont trop faibles. »

« On compte une mortalité d'environ 2 à 3 vaches et 5 veaux par semaine. Un associé de Ramery, Christophe Deneux ... a déclaré que la moitié de son troupeau de départ – pourtant des Montbéliardes résistantes - était morte, soit 30 vaches sur les 60 qu'il a ramenées. »

« La cause première de la mortalité est le manque de suivi. Les vaches sont malades et ne sont pas toujours soignées. Ce manque de suivi animal est évident et alarmant. La souffrance animale est importante. »

« Les vaches vivent dans leurs excréments de façon permanente. On peut dire qu'elles souffrent toutes. Les logettes devraient être paillées tous les 2 jours, c'est fait tous les 15 jours ! »

« Si une visite des Services Vétérinaires correcte était faite, cette ferme serait fermée. Les vaches ont sans doute la paratuberculose, maladie contagieuse entre elles. »

Comment peut-on envisager de maintenir cet élevage, encore plus de l'agrandir, dans de telles conditions d'hygiène et de souffrance animale ?

En outre, les risques pour la santé humaine ne sont pas négligeables comme l'indique l'article de CIWF (Compassion in World Farming, organisation internationale dédiée au bien-être des animaux de ferme), à cette adresse <http://www.ciwf.fr/impacts-elevage-industriel/votre-sante/menace-sur-la-sante/>.

Le mode d'élevage, le bien-être des animaux et de ceux qui en auront la charge

Alors que la loi a reconnu que l'animal était doué de sensibilité (texte définitif paru au Journal Officiel N°40 du 17 février 2015 <http://legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/2/16/2015-177/jo/texte>), ce qui existait déjà dans le Code Rural, nous trouvons scandaleux que l'enquête publique ne porte pas aussi sur cet aspect.

En effet, page 5/136 du document « Regroupement troupeaux et modification méthaniseur», **au point 1. MOTIVATION du PROJET**,

Les arguments portent sur l'amélioration des conditions de vie des éleveurs, de leurs conditions de travail, sur le maintien d'une production de lait régionale et la diminution de

son coût. Rien n'est mentionné pour les animaux, et c'est honteux d'oublier qu'ils sont les principaux acteurs, même s'ils n'ont hélas que le statut d'objet. Ceci n'est pas à l'honneur des éleveurs qui affirment souvent « aimer leurs animaux ».

Les agriculteurs impliqués dans le projet.

Nous avons en mémoire la triste histoire de la « vache folle ».

Quelques uns de nos membres ont été en contact avec le monde agricole, en divers lieux.

Pour l'un, en Haute-Savoie, dans le Pays Rochois. Les fermes étaient encore prospères, dans les années 80. On avait développé l'ensilage, cette première perversion de l'élevage bovin. Cette pratique donnait plus de lait, mais bien sûr de moins bonne qualité...un premier pas vers les farines animales.

Pour un autre de nos membres, proche d'agriculteurs de montagne. L'un d'eux avait refusé, par prudence paysanne, ces croquettes dont on ne connaissait pas exactement la composition. Il a raconté les passages répétés des vendeurs de ces mortelles farines, insistant toujours sur les bénéfices à venir...certains, déjà endettés par les investissements souvent encouragés par les organismes prêteurs se déclarant amis des agriculteurs, se sont mis à y croire. Ils s'en sont mordus les doigts quand leurs vaches se sont mises « à trembler ».

Autre dégât collatéral, cet agriculteur de Samoëns qui a vu partir au bûcher son troupeau de 67 vaches. On s'est aperçu après coup d'une erreur ... aucune de ses vaches n'avait été nourrie aux farines animales, comme l'indique le Parisien

<http://www.leparisien.fr/economie/un-troupeau-abattu-par-erreur-samoens-de-notre-correspondant-01-03-2001-2001990806.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.fr>

Après l'ensilage repéré par l'odeur pestilentielle de ses tas de gazon coupé court soumis à fermentation sous d'énormes bâches souvent retenues par de vieux pneus, la triste histoire de la vache folle a marqué la fin d'une agriculture française humaine qui, avant, nourrissait les familles d'agriculteurs.

Miroir aux alouettes de l'élevage intensif, lorsque le prix du lait baissera encore, pour une qualité de plus en plus faible, ces hommes qui ont perdu de vue la richesse de leur métier grâce au contact de ces beaux animaux que sont les vaches, n'auront, à l'instar de ceux qui ont vu leur troupeau décimé par l'ESB, que leurs yeux pour pleurer.

Quant à l'emploi, souvent mis en avant dans ce type de projet, prenons pour exemple la ferme des 1000 veaux dans la Creuse. Selon les producteurs de l'AMAP des Courgettes, à cette adresse <http://www.amaplescourgettes.eu/champs-de-bataille-3-la-creuse-lautre-far-west.html> « rappelons qu'en élevage classique, il faut 2.1 personnes pour 50 vaches (ferme française moyenne), soit 42 emplois pour 1000 bêtes au lieu des 3 emplois de la ferme des 1000 veaux. Si l'on voulait vraiment créer de l'emploi avec des subventions publiques, on aurait pu créer 20 fermes classiques et créer ainsi 42 emplois en aidant ces éleveurs à l'installation.»

Fort heureusement et pour garder l'espoir, des éleveurs ont fait un autre choix, comme Bertrand CESTRIERES ou Pierre HINARD, cf la belle émission de Frantz olivier

GIESBERG, « L'animal est une Personne » diffusée le 23 novembre 2015 sur FR3. http://pluzz.francetv.fr/videos/l_animal_est_une_personne.html.

Bertrand CESTRIERES est éleveur dans l'Aubrac ; ses 54 vaches sont en liberté, dans les prés, sauf en hiver, et elles produisent un lait de qualité. A l'étable, la paille est fraîche, il y a même un brumisateur d'huiles essentielles...

Le mode d'élevage et la qualité de la production laitière

La qualité du lait dépend de la qualité de l'alimentation de la vache et de son bien-être.

Comme le rappelle Pierre HINARD* lors de l'émission « L'animal est une personne », le principal aliment de la vache est l'herbe. Or, les élevages industriels ne proposent pas une herbe de qualité, broutée dans les prés, mais celle de l'ensilage, ou encore du maïs, du soja transgénique, comme le rappelle Sébastien ARSAC, porte parole de l'association L214 <http://www.l214.com/>, toujours dans l'émission du 23 novembre ; la France est le 1^{er} importateur de soja transgénique du Brésil. La plus grande partie des animaux d'élevage en sont nourris alors que la majorité des français ne veulent pas des OGM dans leurs assiettes !

Toujours selon Pierre HINARD*, « La teneur en acides gras essentiels Oméga 3 est 3 fois plus élevée pour les animaux engraisés à l'herbe. », source <http://www.pierrehinard.com/273/> mais sans doute est-il plus rentable d'acheter de l'Oméga 3 en pillule plutôt que de le boire dans le lait de bonnes vaches.

Cet autre article (<http://www.bastamag.net/Le-lait-de-vache-que-produit-l-elevage-intensif-est-il-bon-pour-la-sante>) mentionne « *Les études se sont multipliées et nous avons découvert que la nature de ces matières grasses pouvaient être rapidement modulée par l'alimentation des vaches*, dit Catherine Hurtaud, de l'institut national de recherche agronomique (Inra) [1]. *Il y a notamment une relation linéaire entre la part d'herbe dans la ration des vaches laitières et la teneur en oméga 3 du lait.* » Les oméga 3 ont de puissantes fonctions anti-inflammatoires, et font donc partie des bons acides gras.

Les vertus de l'herbe

Ce n'est pas le cas de leurs homologues, les oméga 6, qui contiennent de forts principes inflammatoires. Pour être en bonne santé, mieux vaut donc abuser des premiers que des seconds. Une assiette équilibrée doit aussi contenir de bons acides gras « trans », comme le CLA, au potentiel anti-cancérigène reconnu. On trouve ces bons ingrédients en quantité satisfaisante dans le lait des ruminants qui passent le plus clair de leur temps à brouter les prairies. « *L'herbe permet aussi une diminution des acides gras saturés, qui ne sont pas tous bons pour la santé* », ajoute Catherine Hurtaud. »

*Pierre HINARD : « Agronome, expert en développement durable, je travaille à l'émergence de filières alternatives et solidaires. J'ai tenté en vain de faire évoluer le système classique de distribution: industriels de l'agroalimentaire et grandes surfaces. », source

<http://www.pierrehinard.com/lauteur/>

Nous ne pourrions qu'espérer la conversion des élevages actuels de vaches en élevage biologique, seule alternative en termes de respect des animaux et de l'environnement.

Pour information, ce lien

<http://www.ciwf.fr/animaux-de-ferme/vaches-laitieres/elevage-alternatif/>

Enfin, pour terminer, et toujours lors de l'émission « L'animal est une personne », nous avons entendu rappeler ces propos de Xavier BELIN (FNSEA) : « *on ne va pas faire de la qualité pour seulement 15% des français qui peuvent se le payer* ».

Seule la voie de l'excellence sortira l'agriculture de sa crise et mettra un terme à la grande détresse des hommes et des femmes qui, hélas comme tant d'autres aujourd'hui en France, ne peuvent plus vivre de leur métier.

En conclusion

- **le manque de respect de la loi, le nombre d'animaux étant supérieur à celui autorisé**
- **l'absence de réponse à notre lettre d'avril 2015 à Madame la Préfète (en annexe)**
- **le manque de respect des animaux pointé dans la plainte déposée par l'association L214 : souffrance dont boiterie, saleté, mortalité élevée...**
- **le manque de respect des consommateurs à qui l'on vend des aliments de moindre qualité nutritionnelle**

nous amènent à nous opposer formellement à l'agrandissement de la ferme. Nous souhaitons même, vu les irrégularités et les manquements constatés, que cet élevage soit définitivement fermé.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier,

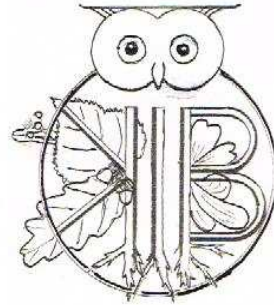
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour l'association,

le Bureau

OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie

Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération
Passage Bleu
74100 ANNEMASSE
<http://www.oikoskaibios.com>
Objet : ferme-usine



Madame Nicole KLEIN
Préfète de la Région Picardie
Préfète de la Somme
Préfecture de la Somme
51, rue de la République
80020 AMIENS Cedex 9
Annemasse, le 22 avril 2015

Madame Le Préfet,

Nous apprenons l'intention de Monsieur Michel Ramery d'agrandir son usine à vaches à 880 vaches laitières.

Nous sommes fermement opposés à cette extension. Une telle concentration d'animaux ne permet pas de leur assurer des conditions de vie décentes. Cette ferme-usine réduit les vaches à de simples machines à produire du lait sans véritable considération pour un minimum de bien-être, ce à quoi à droit tout être vivant.

Le législateur a récemment reconnu que les animaux sont des êtres vivants et sensibles (1), il est temps de tirer des conclusions pratiques de ces déclarations.

Par ailleurs, nous nous étonnons de cette décision d'agrandissement. En effet, le Ministre de l'Agriculture avait affirmé sur RTL que cette ferme ne compterait que 500 vaches (2).

Qu'en est-il du respect de la parole du Ministre ?

En outre, grâce à la mobilisation des consommateurs, plusieurs laiteries n'achèteront pas le lait de cette ferme (3). Cet agrandissement serait un fiasco économique.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que vous refusiez toute instruction du dossier d'extension à 880 vaches.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez porté à ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Préfet, nos respectueuses salutations.

Pour l'association, la présidente

(1) Le texte est paru au Journal Officiel N°40 du 17 février 2015

(2) <http://www.rtl.fr/actu/sciences-environnement/la-ferme-des-1-000-vaches-respecte-les-regles-selon-stephane-le-foll-7774290519>

(3) <http://www.lefigaro.fr/societes/2015/04/20/20005-20150420ARTFIG00205-les-laiteries-boycottent-la-ferme-des-1000-vaches.php>.

© Association OÏKOS KAÏ BIOS Patrimoine Nature et Vie
<http://www.oikoskaibios.com>